
RÈGLEMENT NUMÉRO 415-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 415 SUR LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS AFIN D'Y AJOUTER DES DISPOSITIONS EN CE QUI A TRAIT À LA CIRCULATION SUR LE RANG DU 7.

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Franklin a adopté le règlement numéro 415 sur la circulation des camions et véhicules outils pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Franklin juge à propos de modifier le règlement 415 afin d'ajouter des interdictions de circulation;

ATTENDU QUE l'article 291.1 du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2) prévoit que la restriction ou l'interdiction de circuler prévue à l'article 291 peut être partiellement levée, par une signalisation appropriée, pour permettre de se rendre à un endroit où l'on ne peut accéder qu'en pénétrant dans la zone de circulation interdite afin d'y prendre ou d'y livrer un bien, d'y fournir un service, d'y exécuter un travail, d'y faire réparer le véhicule ou le conduire à son point d'attache;

ATTENDU QU'un qu'un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement numéro 415-1 ont été déposés à la séance régulière du 3 août 2026;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair

APPUYÉ par la conseillère Mme Sophie Vincent

Et **RÉSOLU D'ADOPTER LE RÈGLEMENT 415-1 QUI SE LIT COMME SUIT :**

ARTICLE 1

Le règlement sur la circulation des camions et véhicules outils numéro 415 est modifié par l'ajout de l'article 3.1 qui se lit comme suit :

« Article 3.1 Interdiction de circulation sur le Rang du 7 »

« La circulation de tous types de véhicules est interdite sur le Rang du 7 sauf exception pour fin d'accès aux terrains et/ou lots qui sont enclavés et sans accès direct sur une autre route et/ou sentiers municipaux. »

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



Yves Metras
Maire



Geneviève Carrière,
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS DE MOTION : LE 3 AOÛT 2026

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT : LE 3 AOÛT 2026

ADOPTION DU RÈGLEMENT : LE 8 SEPTEMBRE 2026

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR : LE 22 SEPTEMBRE 2026